

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Zitouna Takaful

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le vendredi 25 avril 2025 à 11 heures du matin** au siège social de la société, sis à Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2024
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024
5. Dotation au fonds social
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024
7. Quitus aux Administrateurs
8. Echéance des Mandats des Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration
9. Fixation des jetons de présence des Administrateurs (2025-2028)
10. Fixation du budget des jetons de présence complémentaires au titre de l'exercice 2024
11. Echéance des mandats des Membres du Comité de Supervision Sharaique et mise à jour de sa composition
12. Rémunération des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2025
13. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2025.
14. Information des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Zitouna Takaful

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis

La société Zitouna Takafu publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 25 Avril 2025.

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée....

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique relatif à l'exercice 2024, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au fonds social ZITOUNA TAKAFUL une dotation correspondant à 2 % des bénéfices nets de l'opérateur au titre de l'exercice 2024, soit un montant de 171 000 DT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

1- Résultat de l'Opérateur

Résultat de l'exercice 2024	8 540 196,259
Report à nouveau antérieur	846 930,084
Bénéfice distribuable	9 387 126,343
Réserve légale	-469 356,317
Réserves pour réinvestissement exonéré	-8 000 000,000
Prélèvement pour fonds social	-170 803,925
Report à nouveau	746 966,101

2- Résultats du fonds des Adhérents

2-1 Résultat du fonds des Adhérents Général

Surplus de l'exercice 2024	1 114 627,190
Provision d'équilibrage	-334 388,157
Solde	780 239,033
Surplus à distribuer	-557 313,595
Surplus du fonds des adhérents reporté	222 925,438

2-1 Résultat du fonds des Adhérents familial

Surplus de l'exercice 2024	612 735,193
Provision d'équilibrage	-183 820,558
Solde	428 914,635
Surplus à distribuer	-306 367,596
Surplus du fonds des adhérents reporté	122 547,039

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION : Echéance des Mandats des Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats de l'ensemble des Administrateurs à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027, les Administrateurs suivants :

-
-

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur, en qualité d'Administrateur pour un mandat de trois ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera la suivante :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre des exercices 2025, 2026, 2027 et 2028

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation d'un budget annuel global brut au titre de l'exercice 2025 d'un million de dinars (1 000 000 DT) destiné à la rémunération des Membres du Conseil d'Administration ainsi que des Membres du Comité de Supervision Sharaique.

L'Assemblée décide également de déléguer, au Conseil d'Administration, le pouvoir d'arrêter les modalités de répartition de la rémunération des Administrateurs sur la base des recommandations du Comité de Nomination et de Rémunération.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire entérine la reconduction de ce budget annuel global brut d'un million de dinars (1 000 000 DT) pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation du budget des jetons de présence complémentaires au titre de l'exercice 2024

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un budget complémentaire d'un montant brut de sept cent cinquante mille dinars (750 000 DT) au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la Quinzième décision du Conseil d'Administration N°64/02-2025 du 17 mars 2025, fixant les modalités de répartition des jetons de présence complémentaires afférents à l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Echéance des mandats des Membres du Comité de Supervision Sharaique et mise à jour de sa composition

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Borhène NEFFATI et du mandat de Monsieur Jilani BELLAGHA à l'issue de la présente Assemblée et décide de nommer, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027, Monsieur Jilani BELLAGHA et Monsieur Mounir TLILI, en qualité de Membres du Comité de Supervision Sharaique .

En conséquence, la composition du Comité de Supervision Sharaique sera comme suit :

-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Rémunération des Membres du Comité de Supervision Shaarique au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire décide fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2025 à soixante-dix mille dinars (70 000 dinars), répartis comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Sharaique : Un montant annuel net de 10 000 dinars
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaique : Un montant annuel net de 7 500 dinars

Les Membres du Comité de Supervision Sharaique perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de 1 250 dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au terme de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaique.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de ratifier les taux de rémunération Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2025 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 28%
- Taux de commission Moudharaba : 25%

DOUXIEME RESOLUTION : Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales, est dument informée des fonctions de responsabilités occupées par les Membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à